

COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire à huit clos.

Présents : MM. Alain DYE PELLISSON, Bernard GOFFARD, Jean-Marc CHARPENTIER, Dominique THILL, Daniel BALLIET, Claude FORTEMPS, Gilles KREMER, Bernard HAMIAUX, Jean HALSDORF, Eric LAMBERT, Fabrice TOLLE, Sylvain TASSIN et Mmes Sylviane VUERICH, Aurélie BRAGEUL et Joëlle BINOT.

Absents excusés : M Fabrice TOLLE.

M Fabrice TOLLE a donné procuration à Mme Sylviane VUERICH.

Un scrutin a eu lieu, M. Bernard GOFFARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Amende forfaitaire pour dépôts sauvages ;
- 2- Bail de location du logement communal ;
- 3- Subventions communales 2021 ;
- 4- Vote des 3 taxes 2021 ;
- 5- Budget communal 2021 ;
- 6- Création d'un budget « lotissement la Chaviotte »

DÉLIBÉRATION 2021-15 : Création d'un budget « lotissement La Chaviotte »

Le Maire informe le conseil municipal que, suite au projet de réalisation d'un lotissement communal, il est nécessaire d'élaborer un budget annexe « lotissement ».

Après délibération, le conseil municipal décide de créer un budget « lotissement La Chaviotte » à compter du 01er avril 2021.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2021-16 : Amende forfaitaire pour dépôts sauvages

L'article L 541-3 du code de l'environnement confère aux maires le pouvoir de police nécessaire pour assurer l'élimination des déchets. Les articles R. 632-1 (est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par

cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.) et R 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts de déchets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'instaurer une peine d'amende forfaitaire de 1 500€ (mille cinq cents euros) pour tout dépôt sauvage.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2021-17 : Bail de location du logement communal

Le Maire informe le conseil municipal qu'un des locataires du logement communal situé 5, rue des Ecoles, quitte le logement le 31 mars 2021. Il est nécessaire donc d'établir un nouveau bail de location.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de louer le logement communal situé 5, rue des Ecoles à Villers-la-Chèvre pour un montant mensuel de 572 € (cinq cent soixante-douze euros) révisable chaque année lors de la publication de l'indice du coût de la révision des loyers. ;
- autorise le Maire à signer le bail correspondant pour une durée de 6 ans.

Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2021-18 : Subventions communales 2021

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter les subventions communales, exercice 2021, comme suit :

- A.L.D.P.A.	300 €
- La Mucoviscidose	300 €
- AFSEP (association française des sclérosés en plaque)	300 €
- Recherche contre le cancer	300 €

Adopté à l'unanimité

- Amicale des Anciens de Villers-la-Chèvre	400 €
--	-------

Adopté à 13 voix pour et 2 voix contre (Mme Sylviane VUERICH et m. Fabrice TOLLE)

DÉLIBÉRATION 2021-19 : Vote des 3 taxes

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter les taux des taxes communales pour l'exercice 2021 comme suit :

- Foncier bâti	23,75 %
- Foncier non bâti	14,53 %
- Contribution foncière entreprises	17,34 %

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2021-20 : Budget primitif 2021

Après délibération le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2021 de la Commune dont la balance générale s'établit comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	647 569,44 €	647 569,44 €
Investissement	414 470,44 €	414 470,44 €